



Assemblée générale
Cinquantième session

Distr. Générale

5 août 1996
Original : anglais

Point 128 de l'ordre du jour

**Financement de la Force de protection des Nations Unies,
de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement
de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement
préventif des Nations Unies et du quartier général
des forces de paix des Nations Unies**

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC), de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) et du quartier général des forces de paix des Nations Unies (FPNU) pendant la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995.

L'Assemblée générale avait ouvert pour cette période des crédits d'un montant total brut de 889 030 500 dollars (montant net : 881 947 100 dollars) répartis comme suit : a) montant brut de 673 657 500 dollars (montant net : 668 511 000 dollars) pour le fonctionnement des forces combinées pendant la période allant du 1er juillet au 30 novembre 1995 (résolution 49/248); b) un montant brut de 100 millions dollars (montant net : 99 569 800 dollars) pour l'adjonction d'une capacité de réaction rapide à la FORPRONU pendant la période allant du 1er juillet au

30 novembre 1995 (résolution 50/235); et c) un montant brut de 115 373 000 dollars (montant net : 113 866 300 dollars) pour le fonctionnement de toutes les opérations pendant la période allant du 1er au 31 décembre 1995 (résolution 50/235). Il ressort du rapport sur l'exécution du budget que le montant brut des dépenses s'élève à 861 340 900 dollars (montant net : 854 411 400 dollars), ce qui laisse un solde inutilisé d'un montant brut de 27 689 600 dollars (montant net : 27 535 700 dollars).

La plus grande partie des économies réalisées s'explique par le rapatriement anticipé de contingents, à partir d'octobre 1995, et les décisions du Conseil de sécurité de mettre fin aux mandats de la FORPRONU et de l'ONURC le 20 décembre 1995 et 16 janvier 1996, respectivement. La réduction du volume des opérations a entraîné une diminution des dépenses relatives au personnel civil, aux hélicoptères et à l'achat de véhicules, conteneurs et autres articles supplémentaires, pour lesquelles des ressources avaient été prévues.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	5
II. Prévisions de dépenses relatives à la Force de protection des Nations Unies, à l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, à la Force de déploiement préventif des Nations Unies et au quartier général des forces de paix des Nations Unies pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995	2 - 3	5
III. Prévisions de dépenses relatives à l'adjonction d'une capacité de réaction rapide à la Force de protection des Nations Unies pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995	4 - 8	6
IV. Prévisions de dépenses révisées relatives aux forces combinées et à la capacité de réaction rapide pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995 ..	9 - 11	7
V. Évolution de la situation à la fin de 1995	12 - 16	7
A. Croatie	12	7
B. Bosnie-Herzégovine	13 - 15	8
C. Ex-République yougoslave de Macédoine	16	8
VI. Rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995	17 - 19	8
VII. Administration financière	20 - 21	9
A. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement du 12 janvier 1992 au 30 septembre 1996	20	9
B. État des contributions	21	9
VIII. Mesures prises en application de la résolution 50/235 de l'Assemblée générale	22 - 26	10
IX. Modifications apportées à la comptabilisation du remboursement des consommables	27	11
X. Dépenses afférentes à la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	28	11
XI. Décision que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquantième session	29	12

<i>Annexes</i>	<i>Page</i>
I. Exécution du budget pendant la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995 : état récapitulatif	13
II. Rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995 : renseignements complémentaires	19
III. Personnel militaire et personnel civil : déploiement prévu et déploiement effectif pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995	28
IV. Effectifs autorisés, postes pourvus et pourcentage de postes vacants (personnel militaire et personnel civil) pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995	32
V. Déploiement prévu et déploiement effectif des véhicules pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995	33
VI. Déploiement prévu et déploiement effectif des hélicoptères pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995	34
VII. Déploiement prévu et déploiement effectif des avions pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995	36
VIII. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la FPNU pour la période allant du 12 janvier 1992 au 30 septembre 1996	37

I. Introduction

1. Dans sa résolution 49/228 du 23 décembre 1994, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir des prévisions budgétaires relatives à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) pour les périodes allant du 1er avril au 30 juin 1995 et du 1er juillet au 31 décembre 1995. Les prévisions concernant la première période ont été présentées dans le document A/49/540/Add.2, daté du 3 mai 1995, et le rapport correspondant sur l'exécution du budget figure dans le document A/50/696/Add.2, daté du 3 novembre 1995. Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget pendant la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995, sur la base des prévisions de dépenses présentées dans les documents A/49/540/Add.3 du 6 juin 1995 et A/49/540/Add.4 du 27 juin 1995.

II. Prévisions de dépenses relatives à la Force de protection des Nations Unies, à l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, à la Force de déploiement préventif des Nations Unies et au quartier général des forces de paix des Nations Unies pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995

2. Le montant brut des dépenses prévues pour le financement des forces combinées pendant la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995, présentées dans le document A/49/540/Add.3 daté du 6 juin 1995, s'élevait à 862 953 300 dollars (montant net : 851 774 700 dollars). Par rapport à la période précédente, ces prévisions avaient été établies sur la base d'une réduction du personnel d'infanterie déployé dans le cadre de l'ONURC. Conformément à la résolution 990 (1995) du Conseil de sécurité en date du 28 avril 1995, les effectifs de l'Opération devaient être ramenés à 8 750 hommes au 30 juin 1995. Toutefois, dans son rapport du 9 juin 1995 (S/1995/467 et Corr.1), le Secrétaire général a informé le Conseil que cet objectif ne pourrait être atteint que vers la fin de la période du mandat, qui se terminait le 30 novembre 1995.
3. Cela étant, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé, dans son rapport du 28 juin 1995 (A/49/928), de remettre l'examen détaillé des rapports du Secrétaire général sur le financement de l'ONURC, de la FORPRONU, de la FORDEPRENU et du quartier général des FPNU à la cinquantième session de l'Assemblée générale, et a demandé que des informations actualisées relatives au document A/49/540/Add.3 soient fournies. Entre-temps, le Comité consultatif a recommandé que soient ouverts et mis en recouvrement des crédits d'un montant brut maximum de 673,7 millions de dollars (montant net : 668,5 millions de dollars) pour continuer d'assurer le financement de ces opérations pour la période allant du 1er juillet au 30 novembre 1995. Cette somme correspondait au montant mensuel brut de 134 731 500 dollars (montant net : 133 702 200 dollars) autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/228 pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1995. Par sa résolution 49/248 du 20 juillet 1995, l'Assemblée a décidé d'ouvrir et de mettre en recouvrement un crédit d'un montant brut de 673 657 500 dollars (montant net : 668 511 000 dollars).

III. Prévisions de dépenses relatives à l'adjonction d'une capacité de réaction rapide à la Force de protection des Nations Unies pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995

4. Le 9 juin 1995, le Secrétaire général a adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre (S/1995/470) dans laquelle il l'informait que, le 7 juin 1995, une délégation constituée de représentants civils et militaires de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord était venue au Siège de l'ONU à New York afin d'y présenter une proposition par laquelle les gouvernements de ces pays offraient de fournir des renforts militaires à la FORPRONU afin de réduire la vulnérabilité de son personnel et d'augmenter sa capacité de remplir le mandat qui lui avait été assigné.
5. Les troupes que les trois pays se proposaient de fournir afin de doter la FORPRONU d'une capacité de réaction rapide compteraient quelque 15 000 hommes, dont 2 500 se trouvaient déjà sur le théâtre. Afin que ces troupes supplémentaires pussent être incorporées aux FPNU/FORPRONU, le Conseil devait donc augmenter de 12 500 hommes le niveau des effectifs autorisés. Entraient dans ce chiffre les 4 000 hommes de la brigade de réserve française, mais ceux-ci ne seraient déployés que si leur présence sur le théâtre devenait nécessaire et à ce moment seulement. L'augmentation des effectifs des FPNU et de la FORPRONU a été autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 998 (1995) du 16 juin 1995.
6. Comme suite à l'adoption de la résolution 998 (1995) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale un nouveau rapport, daté du 27 juin 1995 (A/49/540/Add.4), sur le financement de la Force. Ce rapport contenait les prévisions de dépenses relatives au déploiement d'un effectif maximum de 8 500 hommes pendant la période du 1er juillet au 31 décembre 1995 et à la mise en place d'une force de réserve de 4 000 hommes pour deux périodes d'un mois chacune pendant la période considérée, dont le montant brut était estimé respectivement à 237 435 100 dollars (montant net : 236 873 300 dollars) et à 59 677 500 dollars (correspondant également au montant net). Les contributions volontaires en nature prévues au budget ont permis de réduire de 21 260 000 dollars le montant total des ressources nécessaires.
7. Le Secrétaire général avait proposé qu'une partie de la capacité de réaction rapide égale à 5 350 hommes, tous grades confondus, soit adjointe aux forces dans le cadre de l'effectif global de 44 870 hommes qui avait été autorisé avant que le Conseil de sécurité ne crée la capacité de réaction rapide par sa résolution 998 (1995). Il recommandait donc à l'Assemblée générale que le coût de ces 5 350 hommes, dont le montant brut était estimé à 150 676 000 dollars (montant net : 150 246 400 dollars), soit considéré comme une dépense de l'Organisation devant être financée par les États Membres conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte et que les quotes-parts correspondantes soient versées au Compte spécial de la FORPRONU. Il recommandait également que les dépenses relatives aux 7 150 hommes restants, tous grades confondus, y compris les 4 000 hommes de la force de réserve, soient financées par des contributions volontaires que les États Membres verseraient à un compte subsidiaire du Compte spécial de la FORPRONU créé à cette fin.
8. Dans sa résolution 49/248, l'Assemblée générale a également autorisé le Secrétaire général à engager et à répartir entre les États Membres des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 100 millions de dollars (montant net : 99 569 800 dollars) aux fins de l'adjonction à la Force d'une capacité de réaction rapide pour la période allant du 1er juillet au 30 novembre 1995. Elle a ouvert les crédits correspondants dans sa résolution 50/235 du 7 juin 1995.

IV. Prévisions de dépenses révisées relatives aux forces combinées et à la capacité de réaction rapide pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995

9. Dans un nouveau rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 23 août 1995 (S/1995/730), le Secrétaire général a informé celui-ci que les restrictions imposées à tous les mouvements des Nations Unies et l'absence d'ordre public nuisaient gravement non seulement à la capacité de l'ONURC de s'acquitter de son mandat mais aussi de mener à bien des opérations aussi simples que le ravitaillement des postes d'observation. Compte tenu de la situation, il était d'avis qu'il n'était plus nécessaire de déployer des bataillons d'infanterie dans les anciens secteurs Nord, Sud et Ouest et avait recommandé d'entamer immédiatement le rapatriement de tous les autres bataillons, sauf deux qui resteraient dans le secteur Est. Cette nouvelle réduction ramènerait l'effectif à moins de 2 500 hommes à la mi-novembre. Dans une lettre datée du 29 août 1995 (S/1995/748) émanant du Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général était informé que les membres du Conseil souscrivaient à sa recommandation.
10. En raison des événements survenus en Bosnie-Herzégovine en août et septembre 1995, il a été décidé que l'effectif total des contingents de la Mission, capacité de réaction rapide comprise, serait de nouveau réduit, l'objectif étant de le ramener à 25 995 hommes au 31 décembre 1995. Le montant brut des prévisions de dépenses révisées, présentées dans le document A/50/696/Add.1 daté du 30 octobre 1995, s'élevait à 890 230 900 dollars (montant net : 881 591 500 dollars), contre un montant brut de 1 013 629 900 dollars (montant net : 1 002 021 100 dollars) pour les prévisions initiales, et avait été calculé sur la base d'une réduction des besoins relatifs au personnel militaire et au personnel civil, à la location de locaux, aux transports, aux opérations aériennes et à l'achat de matériel.
11. Au total, le montant brut des dépenses prévues pour le mois de décembre 1995 s'élevait à 115 373 000 dollars (montant net : 113 866 300 dollars), soit un montant brut de 102 978 900 dollars (montant net : 101 475 900 dollars) pour les forces combinées et un montant brut de 12 394 100 dollars (montant net : 12 390 400 dollars) pour la capacité de réaction rapide. Par sa décision 50/410 A du 4 décembre 1995, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut de 115 373 000 dollars (montant net : 113 866 300 dollars) pour la période allant du 1er au 31 décembre 1995. Dans sa résolution 50/235, elle a ouvert les crédits correspondants, qui n'ont toutefois pas été mis en recouvrement auprès des États Membres.

V. Évolution de la situation à la fin de 1995

A. Croatie

12. Le 12 novembre 1995, l'Accord fondamental sur la région de la Slavonie orientale, de la Baranja et du Srem occidental (A/50/757-S/1995/951, annexe) a été signé. Par sa résolution 1025 (1995) du 30 novembre 1995, le Conseil de sécurité a décidé que le mandat de l'ONURC prendrait fin au terme d'une période de transition. Puis, par sa résolution 1037 (1996) du 15 janvier 1996, il a établi l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) pour une période de 12 mois.

B. Bosnie-Herzégovine

13. L'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et ses annexes (dénommés collectivement Accord de Paix), que la République de Bosnie-Herzégovine, la République de Croatie et la République fédérative de Yougoslavie et les autres parties intéressées ont paraphé à Dayton, Ohio (États-Unis d'Amérique) le 21 novembre 1995 (A/50/790-S/1995/999, annexe), a été signé à Paris le 14 décembre 1995.
14. Par sa résolution 1031 (1995) du 15 décembre 1995, le Conseil de sécurité a, notamment, autorisé les États Membres, agissant en coopération avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), à créer une Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR) et décidé que le mandat de la FORPRONU prendrait fin à la date à laquelle le Secrétaire général l'informerait que le transfert de responsabilité de la FORPRONU à l'IFOR avait eu lieu. Ce transfert s'est achevé le 20 décembre 1995.
15. Par sa résolution 1035 (1995) du 21 décembre 1995, le Conseil de sécurité a décidé de créer une force de police civile des Nations Unies chargée des tâches prévues dans l'annexe 11 de l'Accord de paix, qui porterait le nom de Groupe international de police (GIP), et un bureau civil des Nations Unies chargé de s'acquitter des responsabilités énoncées dans le rapport du Secrétaire général en date du 13 décembre 1995 (S/1995/1031). Cette opération est désignée sous le nom de Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

C. Ex-République yougoslave de Macédoine

16. Dans sa résolution 1027 (1995) du 30 novembre 1995, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la FORDEPRENU jusqu'au 30 mai 1996. Dans une lettre datée du 1er février 1996 (S/1996/76), le Secrétaire général a été informé par le Président du Conseil que les membres de ce dernier souscrivaient en principe à sa recommandation tendant à ce que la FORDEPRENU devienne une mission indépendante rendant directement compte au Siège de l'ONU à New York.

VI. Rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995

17. Pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995, l'Assemblée générale a alloué des ressources d'un montant brut de 889 030 500 dollars (montant net : 881 947 100 dollars), réparties comme suit :

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
Forces combinées 1er juillet-30 novembre 1995 Résolution 49/248	673 657 500	668 511 000
Capacité de réaction rapide 1er juillet-30 novembre 1995 Résolution 49/248	100 000 000	99 569 800
Ensemble des opérations 1er-31 décembre 1995 Résolution 50/235	115 373 000	113 866 300
Total	889 030 500	881 947 100

18. La première colonne de l'annexe I au présent rapport fait apparaître, par rubrique budgétaire, les prévisions initiales de dépenses du Secrétaire général relatives aux forces combinées, y compris la capacité de réaction rapide, pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995. Ces prévisions, d'un montant total brut de 1 013 629 900 dollars (montant net : 1 002 021 100 dollars), correspondent au montant total des dépenses prévues à la colonne 3 de l'annexe I au document A/49/540/Add.3 et à la colonne 6 de l'annexe I au document A/49/540/Add.4. L'annexe I au présent rapport contient également la répartition du montant total des ressources allouées par l'Assemblée générale (colonne 3) conformément au tableau ci-dessus, les prévisions de dépenses révisées (colonne 2), telles qu'elles figurent dans le document A/50/696/Add.1, le montant des dépenses non renouvelables (colonne 4) et celui des dépenses renouvelables (colonne 5). La répartition des crédits indiquée à la colonne 3 fait apparaître une réduction proportionnelle des prévisions de dépenses initiales du Secrétaire général.
19. On trouvera à l'annexe II des renseignements complémentaires concernant les dépenses et à l'annexe III des informations sur le déploiement prévu et effectif du personnel militaire et du personnel civil. L'annexe IV fait apparaître les effectifs autorisés, les postes pourvus et le pourcentage de postes vacants en ce qui concerne le personnel militaire et le personnel civil. Les annexes V, VI et VII contiennent des informations sur le déploiement prévu et effectif des véhicules, des hélicoptères et des avions, respectivement.

VII. Administration financière

A. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement du 12 janvier 1992 au 30 septembre 1996

20. Pour la période allant du 12 janvier 1992 au 30 septembre 1996, le montant total brut des ressources allouées aux FPNU s'élève à 5 091 598 771 dollars (montant net : 5 056 852 121 dollars) et celui des prévisions de dépenses à 4 765 836 339 dollars (montant net : 4 735 134 432 dollars), compte tenu de contributions volontaires en nature d'une valeur de 40 566 062 dollars. Il comprend des crédits d'un montant brut de 98 355 554 dollars (montant net : 93 806 410 dollars) qui a déjà été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres. On trouvera le détail de ces comptes à l'annexe VIII.

B. État des contributions

21. Au 19 juillet 1996, un montant total de 4 686 480 249 dollars, correspondant au financement des FPNU du 12 janvier 1992 au 31 mars 1996, avait été mis en recouvrement auprès des États Membres. Le montant des contributions reçues pour cette période s'élevait à 3 941 970 940 dollars. Par ailleurs, conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1995, le montant des arriérés de contributions a été réduit de 8 019 709 dollars, ce qui laisse un solde impayé de 736 489 600 dollars.

VIII. Mesures prises en application de la résolution 50/235 de l'Assemblée générale

22. Aux paragraphes 8 à 11 de sa résolution 50/235 du 7 juin 1996, l'Assemblée générale a pris les mesures suivantes, en ce qui concerne l'adjonction d'une capacité de réaction rapide à la FORPRONU :
 - a) Prié le Secrétaire général de déterminer précisément, en consultation avec le(s) État(s) Membre(s) intéressé(s) et en utilisant les méthodes de calcul en usage à l'ONU, la valeur des contributions en nature dont l'inscription au budget avait permis de réduire le montant mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la capacité de réaction rapide et de lui faire rapport à ce sujet dès que possible;
 - b) Décidé que toutes les dépenses relatives à la capacité de réaction rapide de la FORPRONU devraient être comprises dans le montant budgétisé mis en recouvrement pour les forces combinées, celui-ci devant notamment tenir compte de la valeur convenue des contributions en nature susmentionnées;
 - c) Décidé également de réexaminer les besoins de la FORPRONU à la lumière du rapport sur l'exécution du budget demandé au paragraphe 7 de la résolution et des renseignements demandés au paragraphe 8;
 - d) Prié le Secrétaire général de restituer aux États Membres intéressés les contributions en espèces non utilisées qui avaient été versées au compte subsidiaire établi pour la capacité de réaction rapide conformément au paragraphe 15 de sa résolution 49/248 en date du 20 juillet 1995, et de prendre les mesures voulues pour fermer ce compte.
23. Le montant des prévisions initiales de dépenses relatives à l'adjonction d'une capacité de réaction rapide à la FORPRONU, présentées dans le document A/49/540/Add.4, a été réduit grâce à l'inscription au budget de contributions volontaires en nature d'une valeur totale de 21 260 000 dollars. Cette valeur avait été déterminée sur la base de renseignements communiqués par le donateur lors de l'établissement des prévisions.
24. Le donateur n'en ayant pas terminé la compilation, il n'a donc pas été possible d'inclure dans le présent rapport des renseignements complémentaires concernant le matériel et les articles fournis, notamment leur volume, le nombre d'hommes transportés et le volume de matériel appartenant à des contingents expédié par air et par mer. Or, l'ONU a besoin de ces données détaillées pour déterminer la valeur des contributions volontaires, conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la résolution 50/235 de l'Assemblée générale. Celles-ci seront communiquées à l'Assemblée dès qu'elles seront disponibles.
25. S'agissant de la décision de l'Assemblée d'inclure toutes les dépenses relatives à la capacité de réaction rapide dans le montant budgétisé mis en recouvrement pour les forces combinées, les sommes versées par les gouvernements qui ont fourni des contingents à la capacité de réaction rapide, depuis la date de son déploiement jusqu'au 31 octobre 1995, ont été remboursées à tous les pays intéressés en juillet 1996.
26. Les contributions volontaires en espèces (3 921 721 dollars) versées au compte subsidiaire pour financer l'adjonction d'une capacité de réaction rapide à la FORPRONU ont également été restituées aux États Membres intéressés en juillet 1996 et le compte a été fermé.

IX. Modifications apportées à la comptabilisation du remboursement des consommables

27. Par suite d'une modification apportée à la comptabilisation du remboursement des consommables au titre du matériel appartenant à des contingents, des montants ont été exceptionnellement imputés à plusieurs rubriques budgétaires. Les directives de l'Aide-mémoire distribué aux gouvernements qui fournissent des contingents prévoient le remboursement des consommables fournis par les pays intéressés pour assurer l'autonomie de leurs contingents pendant les premiers 30 à 60 jours de leur déploiement. Ces montants auparavant inscrits à la rubrique Matériel appartenant aux contingents, doivent désormais, et à juste titre, être prélevés sur les crédits ouverts aux rubriques budgétaires pertinentes. Des dépenses d'un montant de 70 millions de dollars, se rapportant à des périodes antérieures, ont été comptabilisées dans les comptes des FPNU pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995. Elles se répartissent comme suit :

<i>Rubrique</i>	<i>Dollars des États-Unis</i>
Carburants et lubrifiants	1 617 000
Fournitures médicales	2 779 000
Fournitures pour la défense des périmètres	13 636 000
Pièces de rechange pour les transmissions	8 869 000
Pièces de rechange pour les véhicules	21 630 000
Autres pièces de rechange	4 641 000
Rations	2 261 000
Intendance et magasins	14 567 000
Total	70 000 000

X. Dépenses afférentes à la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

28. Au paragraphe 30 du document A/49/936 sur la gestion des avoirs des opérations de maintien de la paix, il était indiqué que la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi serait financée grâce au budget existant des FPNU et des autres missions. De même, les dépenses consacrées à cette installation et imputées sur les budgets des missions seraient explicitement identifiées dans les rapports d'exécution que le Secrétaire général présenterait à l'Assemblée générale. La part des dépenses imputées aux FPNU pour la base de Brindisi pendant la période considérée s'est élevée à 187 400 dollars. On en trouvera une ventilation détaillée ci-dessous.

**Dépenses imputées aux FPNU pour la base de soutien
logistique des Nations Unies à Brindisi
1er juillet-31 décembre 1995**

<i>Rubrique</i>	<i>Dollars des États-Unis</i>
Aménagements	69 000
Fournitures d'entretien	70 000
Pièces de rechange pour véhicules	12 000
Services contractuels	10 000
Matériel de défense des périmètres	10 000
Matériel divers	16 400
Total	187 400

XI. Décision que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquantième session

29. En ce qui concerne le financement des forces combinées, l'Assemblée générale doit également, à sa cinquantième session, prendre une décision au sujet de l'affectation du solde supplémentaire inutilisé, dont le montant brut s'élève à 227 406 878 dollars (montant net : 227 911 270 dollars) pour la période allant du 1er octobre 1994 au 31 décembre 1995.

Annexe I

Exécution du budget pendant la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995 : état récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Prévisions initiales (1)</i>	<i>Prévisions révisées (2)</i>	<i>Montant réparti (3)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (4)</i>	<i>Dépenses renouvelables (5)</i>	<i>Dépenses totales (6)=(4)+(5)</i>	<i>Économies/ (dépassements) (7)=(3)-(6)</i>
1. Personnel militaire							
<i>a) Observateurs militaires</i>							
Indemnité de subsistance (missions)	12 628,7	11 243,3	11 841,2	—	10 709,7	10 709,7	1 131,5
Frais de voyage	1 271,6	1 198,5	1 188,4	—	949,5	949,5	238,9
Indemnité d'habillement et d'équipement	74,8	66,3	70,0	—	96,8	96,8	-26,8
Total partiel	13 975,1	12 508,1	13 099,6	—	11 756,0	11 756,0	1 343,6
<i>b) Contingents</i>							
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	249 390,1	217 496,7	220 983,4	—	217 496,9	217 496,9	3 486,5
Détente et loisirs	3 704,1	3 223,5	3 235,0	—	1 495,6	1 495,6	1 739,4
Rations	56 027,9	47 749,4	49 266,1	—	72 181,1	72 181,1	-22 915,0
Indemnité journalière	9 537,3	8 299,6	8 457,4	—	8 803,1	8 803,1	-345,7
Indemnité de subsistance	141,4	87,7	125,4	—	19,6	19,6	105,8
Déploiement, relève et rapatriement	20 122,5	18 432,5	17 841,4	—	19 864,5	19 864,5	-2 023,1
Indemnité d'habillement et d'équipement	17 002,7	14 789,5	15 058,6	—	14 789,5	14 789,5	269,1
Total partiel	355 926,0	310 078,9	314 967,3	—	334 650,3	334 650,3	-19 683,0
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>							
Matériel appartenant aux contingents	107 452,2	113 591,6	100 395,1	—	113 591,6	113 591,6	-13 196,5
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	8 200,9	7 273,4	7 305,2	—	7 273,4	7 273,4	31,8
Total partiel	115 653,1	120 865,0	107 700,3	—	120 865,0	120 865,0	-13 164,7
Total, rubrique 1	485 554,2	443 452,0	435 767,2	—	467 271,3	467 271,3	-31 504,1
2. Personnel civil							
<i>a) Police civile</i>							
Indemnité de subsistance (missions)	14 814,7	8 395,5	13 041,0	—	7 715,2	7 715,2	5 325,8
Frais de voyage	1 958,4	850,0	1 679,8	—	656,7	656,7	1 023,1
Indemnité d'habillement et d'équipement	87,0	50,0	76,6	—	65,0	65,0	11,6
Total partiel	16 860,1	9 295,5	14 797,4	—	8 436,9	8 436,9	6 360,5

	Prévisions initiales (1)	Prévisions révisées (2)	Montant réparti (3)	Dépenses non renouvelables (4)	Dépenses renouvelables (5)	Dépenses totales (6)=(4)+(5)	Économies/ (dépassements) (7)=(3)-(6)
<i>b) Personnel international et personnel local</i>							
Traitements du personnel international	17 661,2	13 441,5	16 239,8	—	11 775,8	11 775,8	4 464,0
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	—	—	—	—	49,2	49,2	-49,2
Traitements du personnel local	17 508,3	14 588,3	16 278,4	—	13 158,6	13 158,6	3 119,8
Consultants	—	—	—	—	51,8	51,8	-51,8
Heures supplémentaires	701,5	351,6	624,8	—	336,0	336,0	288,8
Dépenses communes de personnel	11 582,4	9 389,3	10 681,1	—	11 352,0	11 352,0	-670,9
Indemnité de subsistance (missions)	12 422,3	9 520,9	11 473,9	—	9 229,4	9 229,4	2 244,5
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission	—	—	—	—	—	—	—
Autres voyages autorisés	955,6	955,6	899,7	—	649,4	649,4	250,3
Total partiel	60 831,3	48 247,2	56 197,7	—	46 602,2	46 602,2	9 595,5
<i>c) Personnel contractuel international</i>	30 726,6	26 570,2	28 529,8	—	23 928,4	23 928,4	4 601,4
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	4 583,2	125,1	3 521,0	—	233,5	233,5	3 287,5
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	—	—	—	28,8	28,8	-28,8
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—	—	—	—	—
Total, rubrique 2	113 001,2	84 238,0	103 045,9	—	79 229,8	79 229,8	23 816,1
3. Locaux/hébergement							
Location de locaux	32 346,5	30 028,1	30 126,2	—	28 885,1	28 885,1	1 241,1
Aménagement et rénovation des locaux	2 822,4	2 768,8	2 207,8	697,8	—	697,8	1 510,0
Fournitures d'entretien	5 436,6	8 209,1	5 788,7	—	1 843,6	1 843,6	3 945,1
Services d'entretien	1 122,8	1 932,6	1 247,4	—	394,0	394,0	853,4
Éclairage, chauffage, énergie et eau	19 730,3	16 755,7	18 310,2	—	10 477,1	10 477,1	7 833,1
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	28 948,8	16 742,4	21 684,3	14 721,2	—	14 721,2	6 963,1
Total, rubrique 3	90 407,4	76 436,7	79 364,6	15 419,0	41 599,8	57 018,8	22 345,8
4. Remise en état des infrastructures							
Réfection des pistes d'atterrissage	1 395,0	1 126,2	1 066,2	632,0	—	632,0	434,2
Réfection des routes	6 835,0	4 915,5	5 318,5	3 361,7	—	3 361,7	1 956,8
Réparation des ponts	546,0	439,1	417,1	57,1	—	57,1	360,0
Total, rubrique 4	8 776,0	6 480,8	6 801,8	4 050,8	—	4 050,8	2 751,0
5. Transports							
Achat de véhicules	9 558,3	7 433,8	7 433,8	6,3	—	6,3	7 427,5
Location de véhicules	3 263,4	4 824,2	3 435,3	—	2 872,1	2 872,1	563,2
Matériel d'atelier	344,4	269,2	269,2	—	—	—	269,2
Pièces de rechange, réparations et entretien	48 940,2	46 988,9	39 967,1	—	61 051,2	61 051,2	-21 084,1

	Prévisions initiales (1)	Prévisions révisées (2)	Montant réparti (3)	Dépenses non renouvelables (4)	Dépenses renouvelables (5)	Dépenses totales (6)=(4)+(5)	Économies/ (dépassements) (7)=(3)-(6)
Carburants et lubrifiants	31 301,4	29 659,6	28 487,2	—	22 732,1	22 732,1	5 755,1
Assurance	2 808,9	1 653,8	2 417,2	—	1 846,7	1 846,7	570,5
Total, rubrique 5	96 216,6	90 829,5	82 009,8	6,3	88 502,1	88 508,4	-6 498,6
6. Opérations aériennes							
<i>a) Hélicoptères</i>							
Location/affrètement	35 395,8	18 313,4	29 670,2	—	12 299,4	12 299,4	17 370,8
Carburants et lubrifiants	5 749,0	1 854,7	4 675,6	—	2 582,9	2 582,9	2 092,7
Déploiement/retrait	—	3 000,0	—	486,6	—	486,6	-486,6
Vols de ravitaillement	—	—	—	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	87,5	—	87,5	-87,5
Assurance responsabilité et risques de guerre	627,6	639,8	596,7	—	639,8	639,8	-43,1
Total partiel	41 772,4	23 807,9	34 942,5	574,1	15 522,1	16 096,2	18 846,3
<i>b) Avions</i>							
Location/affrètement	3 408,6	2 812,9	3 144,0	—	2 921,5	2 921,5	222,5
Carburants et lubrifiants	10 919,3	5 081,5	9 416,9	—	2 937,5	2 937,5	6 479,4
Déploiement/retrait	—	—	—	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	5 950,2	5 950,2	5 661,7	—	5 950,2	5 950,2	-288,5
Total partiel	20 278,1	13 844,6	18 222,6	—	11 809,2	11 809,2	6 413,4
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	37,5	77,5	42,3	—	198,0	198,0	-155,7
<i>d) Autres dépenses</i>							
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	4 640,0	4 350,0	3 751,7	—	0,0	567,2	3 184,5
Droits d'atterrissage et manutention au sol	4 424,7	4 509,3	4 224,3	567,2	4 747,1	4 747,1	-522,8
Citernes à carburant	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	9 064,7	8 859,3	7 976,0	567,2	4 747,1	5 314,3	2 661,7
Total, rubrique 6	71 152,7	46 589,3	61 183,4	1 141,3	32 276,4	33 417,7	27 765,7
7. Opérations navales	—	—	—	—	—	—	—
8. Transmissions							
<i>a) Éléments complémentaires</i>							
Matériel de transmissions	7 606,6	7 807,1	5 715,1	367,6	—	367,6	5 347,5
Pièces de rechange et fournitures	7 893,2	9 556,8	7 386,8	—	13 503,7	13 503,7	-6 116,9
Matériel d'atelier et d'essai	121,1	91,3	91,3	19,5	—	19,5	71,8
Communications par réseaux commerciaux	9 947,2	10 176,2	9 460,9	—	7 487,0	7 487,0	1 973,9
Total partiel	25 568,1	27 631,4	22 654,1	387,1	20 990,7	21 377,8	1 276,3
<i>b) Contrat relatif au réseau principal</i>	—	—	—	—	—	—	—
Total, rubrique 8	25 568,1	27 631,4	22 654,1	387,1	20 990,7	21 377,8	1 276,3

	Prévisions initiales (1)	Prévisions révisées (2)	Montant réparti (3)	Dépenses non renouvelables (4)	Dépenses renouvelables (5)	Dépenses totales (6)=(4)+(5)	Économies/ (dépassements) (7)=(3)-(6)
9. Matériel divers							
Mobilier de bureau	875,0	665,8	665,8	79,1	—	79,1	586,7
Matériel de bureau	697,6	541,5	541,5	46,8	—	46,8	494,7
Matériel informatique	3 261,0	1 936,5	2 536,5	879,5	—	879,5	1 657,0
Groupes électrogènes	1 548,5	913,0	1 170,1	177,1	—	177,1	993,0
Matériel d'observation	291,9	229,1	229,1	3,8	—	3,8	225,3
Citernes à essence et débitmètres	2 268,0	663,8	1 663,8	375,7	—	375,7	1 288,1
Citernes à eau et fosses septiques	2 310,6	1 405,9	1 732,9	16,4	—	16,4	1 716,5
Matériel médical et dentaire	424,6	319,7	319,7	0,0	—	—	319,7
Matériel d'hébergement	4 665,6	3 578,4	3 578,4	251,4	—	251,4	3 327,0
Matériel divers	2 058,5	1 660,6	1 606,4	1 133,5	—	1 133,5	472,9
Matériel pour la défense des périmètres	8 087,6	3 433,6	6 224,3	2 381,9	—	2 382,0	3 842,3
Matériel d'épuration de l'eau	592,9	338,4	455,4	3,3	—	3,3	452,1
Matériel de réfrigération	5 987,5	3 678,6	4 638,6	50,0	—	50,0	4 588,6
Pièces de rechange, réparations et entretien	3 297,9	8 193,3	3 647,7	—	13 749,8	13 749,8	-10 102,1
Total, rubrique 9	36 367,2	27 558,2	29 010,2	5 398,5	13 749,8	19 148,4	9 861,8
10. Fournitures et services							
<i>a) Services divers</i>							
Vérification des comptes	234,9	234,9	223,6	—	234,9	234,9	-11,3
Services contractuels	14 656,6	14 140,0	13 292,6	—	10 952,5	10 952,5	2 340,1
Services informatiques	—	—	—	—	0,2	0,2	-0,2
Services de sécurité	192,0	197,7	183,9	—	336,3	336,3	-152,4
Services et traitements médicaux	65,6	67,5	62,8	—	390,6	390,6	-327,8
Demandes d'indemnisation et règlements	548,2	576,5	527,8	—	415,3	415,3	112,5
Dépenses de représentation	51,6	51,6	49,1	—	7,1	7,1	42,0
Autres services	80,3	86,9	77,9	—	4 123,6	4 123,6	-4 045,7
Total partiel	15 829,2	15 355,1	14 417,7	—	16 460,5	16 460,5	-2 042,8
<i>b) Fournitures diverses</i>							
Papeterie et fournitures de bureau	3 151,5	2 685,4	2 918,4	—	643,0	643,0	2 275,4
Fournitures médicales	3 984,3	3 395,1	3 689,8	—	6 502,2	6 502,2	-2 812,4
Fournitures sanitaires et de nettoyage	2 432,9	2 073,6	2 253,1	—	273,0	273,0	1 980,1
Abonnements	19,2	16,3	17,8	—	40,6	40,6	-22,8
Fournitures électriques	1 679,0	3 244,3	1 956,9	—	1 801,5	1 801,5	155,4
Bâches antiprojectiles pour véhicules					0,0		
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	2 599,7	1 811,3	2 136,0	887,8	0,0	887,8	1 248,2
Fournitures pour la défense des périmètres	8 247,0	6 083,0	7 554,7	—	17 406,3	17 406,3	-9 851,6

	Prévisions initiales (1)	Prévisions révisées (2)	Montant réparti (3)	Dépenses non renouvelables (4)	Dépenses renouvelables (5)	Dépenses totales (6)=(4)+(5)	Économies/ (dépassements) (7)=(3)-(6)
Cartes d'état-major	807,9	858,3	629,2	—	997,0	997,0	-367,8
Intendance et magasins	5 004,5	4 265,6	4 634,3	—	16 129,5	16 129,5	-11 495,2
Fournitures diverses	1 035,2	884,5	956,6	—	15,0	15,0	941,6
Total partiel	28 961,2	25 317,4	26 746,8	887,8	43 808,1	44 695,9	-17 949,1
Total, rubrique 10	44 790,4	40 672,5	41 164,5	887,8	60 268,6	61 156,4	-19 991,9
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—	—	—	—
12. Programmes d'information							
Matériel	502,6	502,6	748,5	9,7	—	9,7	738,8
Fournitures et accessoires	451,0	389,8	65,0	—	37,6	37,6	27,4
Dépenses de production	1 301,2	1 211,7	1 222,0	—	379,4	379,4	842,6
Dépenses de production du Département de l'information	—	—	—	—	13,8	13,8	-13,8
Total, rubrique 12	2 254,8	2 104,1	2 035,5	9,7	430,8	440,5	1 595,0
13. Programmes de formation	482,5	482,5	459,1	—	5,4	5,4	453,7
14. Programmes de déminage							
<i>a) Acquisition de matériel</i>							
Matériel de déminage	343,0	257,7	257,7	—	—	—	257,7
Matériel divers	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	343,0	257,7	257,7	—	—	—	257,7
<i>b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement</i>							
Salaires et repas	—	—	—	—	—	—	—
Services divers	500,0	500,0	657,6	—	0,0	0,0	657,6
Fournitures diverses	510,0	510,0	303,0	—	22,5	22,5	280,5
Total partiel	1 010,0	1 010,0	960,6	—	22,5	22,5	938,1
Total, rubrique 14	1 353,0	1 267,7	1 218,3	—	22,5	22,5	1 195,8
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface							
Transport du matériel appartenant aux contingents	10 068,0	15 961,5	7 136,3	—	14 621,7	14 621,7	-7 485,4
Transport aérien militaire	5 136,0	8 160,0	—	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	5 688,8	5 800,0	5 293,3	—	4 014,6	4 014,6	1 278,7
Total, rubrique 16	20 892,8	29 921,5	12 429,6	—	18 636,3	18 636,3	-6 206,7
17. Système intégré de gestion	33,5	26,3	26,3	—	26,3	26,3	0,0
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	5 170,7	4 101,0	4 776,8	—	4 101,0	4 101,0	675,8
19. Contributions du personnel	11 608,8	8 439,4	7 083,4	—	6 929,5	6 929,5	153,9
Total, rubriques 1 à 19	1 013 629,9	890 230,9	889 030,5	27 300,5	834 040,3	861 340,9	27 689,6

	<i>Prévisions initiales (1)</i>	<i>Prévisions révisées (2)</i>	<i>Montant réparti (3)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (4)</i>	<i>Dépenses renouvelables (5)</i>	<i>Dépenses totales (6)=(4)+(5)</i>	<i>Économies/ (dépassements) (7)=(3)-(6)</i>
20. Recettes provenant des contributions du personnel	-11 608,8	-8 439,4	-7 083,4	—	-6 929,5	-6 929,5	-153,9
21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)	a	a	a	a	a	a	a
Total, rubriques 20 et 21	-11 608,8	-8 439,4	-7 083,4	—	-6 929,5	-6 929,5	-153,9
Montant brut des ressources nécessaires	1 013 629,9	890 230,9	889 030,5	27 300,5	834 040,3	861 340,9	27 689,6
Montant net des ressources nécessaires	1 002 021,1	881 791,5	881 947,1	27 300,5	827 110,8	854 411,4	27 535,7
22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)	28 914,1	28 914,1	28 914,1	28 914,1	—	28 914,1	—
Total des ressources	1 042 544,0	919 145,0	917 944,6	56 214,6	834 040,3	890 255,0	27 689,6

^a Les informations demandées dans la résolution 50/235 de l'Assemblée générale feront l'objet d'un nouveau rapport à l'Assemblée dès qu'elles seront disponibles.

Annexe II

Rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995 : renseignements complémentaires

(En dollars des États-Unis)

*Économie/
(dépassements)*

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires 1 343 600

1. Les prévisions de dépenses initiales étaient fondées sur le déploiement des 748 observateurs militaires autorisé par le Conseil de sécurité pendant toute la période de six mois et le coût des voyages aller-retour à l'occasion de la relève de 374 observateurs. Les économies réalisées au titre des indemnités de subsistance (missions), soit 1 131 500 dollars, sont dues au déploiement d'un nombre moins élevé d'observateurs, dont l'effectif s'est établi en moyenne à 600 pendant la période de six mois. Le nombre prévu et le nombre effectif d'observateurs militaires déployés par mois sont indiqués à l'annexe III.
2. Le montant effectif des dépenses au titre des voyages correspond à la relève de 351 observateurs militaires et au rapatriement de 177 observateurs militaires à raison de 1 080 dollars en moyenne par voyage aller simple et par observateur militaire, montant inférieur à celui de 1 700 dollars utilisé dans les prévisions de dépenses. Les économies au titre des frais de voyage (238 900 dollars) sont dues à la diminution du coût unitaire des voyages.
3. Le supplément de dépenses nécessaires (26 800 dollars) au titre de l'indemnité d'habillement et d'équipement est dû à la présentation, par des observateurs, de demandes de remboursement correspondant à des périodes précédentes.

b) Contingents (19 683 000)

4. Les dépenses initialement prévues dans le budget correspondaient à un effectif mensuel moyen de 36 099 soldats pour les forces combinées et au déploiement de 5 350 soldats supplémentaires pour renforcer la FORPRONU en lui adjoignant une capacité de réaction rapide. Les économies correspondant à cette rubrique au titre du remboursement aux gouvernements, de la détente et des loisirs, des indemnités de subsistance (missions) et de l'indemnité d'habillement sont dues au rapatriement de soldats en octobre et novembre et au transfert de quelque 18 500 soldats à l'IFOR en décembre 1995. L'effectif mensuel moyen pendant la période de six mois a été de 36 135 soldats pour l'ensemble des forces. Le nombre prévu et le nombre effectif de membres de contingents déployés par mois sont indiqués à l'annexe III.
5. Il avait également été envisagé, dans les prévisions de dépenses, de renforcer la FORPRONU en lui adjoignant une capacité de réaction rapide (A/49/540/Add.4) correspondant au déploiement de 3 150 soldats supplémentaires pendant six mois au maximum et une force de réserve de 4 000 soldats. Les dépenses correspondant à ces effectifs, qui dépassaient celui autorisé de 44 870 hommes avant la création de la capacité de réaction rapide en application de la résolution 998 (1995) du Conseil de sécurité, du 16 juin 1995, devaient être financées par des contributions volontaires. Il a été décidé par la suite, en octobre 1995, de ne pas déployer la force de réserve. L'effectif autorisé de 44 870 hommes n'a jamais été dépassé pendant cette période de six mois.
6. L'augmentation de 22 915 000 dollars des dépenses au titre des rations correspondait aux rubriques suivantes :
 - a) Le coût journalier d'une ration a été augmenté de 9,49 % en septembre 1995, avec effet au 1er avril 1995, ce qui a entraîné un supplément de dépenses de 1 332 500 dollars pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1995 et de 3 813 300 dollars pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995;

- b) Un contingent n'était pas complètement approvisionné par les rations prévues par contrat avec l'ONU. Une demande de remboursement de rations fournies par les autorités nationales a été reçue pour la période allant du 1er juin 1994 au 30 novembre 1995, dont 8 600 000 dollars au titre de remboursements correspondant à des périodes antérieures;
- c) Un montant avait été prévu pour l'achat de 360 990 rations composées pour reconstituer le stock de 10 jours des forces combinées et de 53 500 rations composées pour la capacité de réaction rapide, sur la base d'un coût unitaire de 7,45 dollars. Les besoins se sont en fait chiffrés à 720 000 rations composées, dont le coût se situait entre 5,45 et 13,16 dollars, ce qui a entraîné un dépassement de dépenses de 4 665 400 dollars;
- d) Des rations composées et de l'eau en brique évaluées à 322 000 dollars ont été détruites pendant les hostilités et ont dû être remplacées;
- e) Des rations et de l'eau en brique ont été fournies au titre des secours d'urgence aux populations déplacées de Tuzla, Srebrenica et Gorazde, pour un coût estimé à 548 000 dollars;
- f) Le transfert de responsabilités de la FORPRONU à l'IFOR a eu lieu au milieu d'une semaine de fourniture de rations, et l'ONU a reçu du fournisseur une facture correspondant au coût d'une semaine complète. Une demande de remboursement de 466 700 dollars a été présentée à l'IFOR;
- g) Des dépenses d'un montant total de 906 100 dollars ont été engagées au titre des approvisionnements en produits frais pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1995, mais n'ont pas été mises en recouvrement avant le terme de la période de trois mois;
- h) Un montant de 2 261 000 dollars a été mis en recouvrement au titre de cette rubrique par suite de la modification apportée à la comptabilisation des consommables, qui est exposée au paragraphe 27 du présent rapport.
7. Une indemnité journalière est généralement versée aux contingents sous forme d'indemnité forfaitaire à la fin de la période de déploiement. Les dépenses supplémentaires (345 700 dollars) correspondent à des demandes au titre de périodes précédentes ainsi qu'à des versements à des contingents dont le déploiement s'est achevé prématurément mais qui, si tel n'avait pas été le cas, auraient reçu leur indemnité en 1996.
8. Un montant avait été prévu pour les forces combinées, au titre de la relève de 35 281 soldats (70 562 voyages aller simple) et du redéploiement de 981 soldats à raison de 267 dollars en moyenne par personne et par voyage. Un montant avait également été prévu au titre de la capacité de réaction rapide, pour le déploiement de 5 350 soldats, à raison de 195 dollars en moyenne par voyage. Le coût estimatif d'un voyage pour les troupes faisant partie de la capacité de réaction rapide a été moins élevé car tous les déplacements ont eu lieu en Europe.
9. Le 30 juin 1995, 40 318 soldats étaient déployés. Les mouvements de troupes entre le 1er juillet et le 31 décembre 1995 ont comporté 39 427 arrivées, 52 170 départs et le transfert de 18 500 soldats à l'IFOR pour un total net de 9 075 soldats au 31 décembre 1995. De ce fait, 91 597 voyages aller simple ont été comptabilisés contre 76 893 inscrits dans les prévisions de dépenses. En raison de cette augmentation, le supplément de dépenses au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement des membres de contingents, s'est chiffré à 2 023 100 dollars.
- c) *Autres dépenses afférentes au personnel militaire* (13 164 700)
10. Les montants engagés au titre du matériel appartenant aux contingents et des indemnités en cas de décès ou d'invalidité ont été ceux indiqués dans les prévisions de dépenses révisées datées du 30 octobre 1995 (A/50/696/Add.1).
- 2. Personnel civil**
- a) *Police civile* 6 360 500
11. Les prévisions de dépenses initiales étaient fondées sur le déploiement de 868 contrôleurs de police civile en moyenne, sur un effectif approuvé de 1 011 contrôleurs, pendant la période de six mois, les voyages aller retour à l'occasion de la relève de 506 contrôleurs de police civile ainsi que les voyages aller simple pour le déploiement de 140 contrôleurs. Les économies réalisées au titre de l'indemnité de subsistance

(missions), soit (5 325 800 dollars, et de l'indemnité d'habillement et d'équipement (11 600 dollars) étaient dues au déploiement d'un moins grand nombre de contrôleurs de police civile, dont l'effectif a été en moyenne de 281 hommes pendant la période de six mois. Le nombre projeté et le nombre effectif de contrôleurs de police civile déployés par mois sont indiqués à l'annexe III.

12. Les dépenses effectives au titre des voyages ont correspondu à la relève de 133 contrôleurs de police civile et au rapatriement de 265 contrôleurs de police civile, à raison de 1 237 dollars en moyenne par voyage aller simple et par contrôleur, chiffre inférieur à celui de 1 700 dollars utilisé dans les prévisions de dépenses. Les économies réalisées au titre des voyages, soit 1 023 100 dollars au total, sont dues à la diminution des frais par voyage et à celle du nombre de voyages.

b) Personnel international et personnel local 9 595 500

13. Les prévisions de dépenses au titre du personnel international et du personnel local étaient fondées sur un tableau d'effectifs proposé comprenant 822 fonctionnaires internationaux et 3 214 agents locaux pour les forces combinées ainsi que 33 fonctionnaires internationaux et 363 agents locaux pour le renforcement de la FORPRONU avec une capacité de réaction rapide. Le nombre projeté et le nombre effectif des personnels internationaux et locaux déployés par mois sont présentés à l'annexe III. En raison de la réduction des effectifs du personnel militaire, les dépenses au titre du personnel civil ont été moins élevées que celles initialement prévues, ce qui a permis de réaliser des économies au titre des traitements du personnel international et du personnel local, des heures supplémentaires, des indemnités de subsistance (missions) et des autres voyages autorisés.

14. Des dépenses imprévues ont été engagées au titre du personnel temporaire en raison de l'emploi de personnel local à la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour enregistrer, inspecter et entretenir le matériel reçu des missions terminées.

15. Les économies réalisées au titre des dépenses communes de personnel par suite du déploiement d'un personnel moins nombreux ont été contrebalancées par des dépenses supplémentaires enregistrées au titre des contributions à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour les agents recrutés localement. Aucun montant n'avait été prévu au titre de ces contributions, qui se sont chiffrées à 2,9 millions de dollars. Les agents locaux sont devenus membres de la Caisse des pensions le 1er avril 1995. Le montant total des dépenses au titre des contributions à la Caisse des pensions comprenait les dépenses correspondant à la période allant du 1er avril au 30 juin 1995.

c) Personnel contractuel international 4 601 400

16. Les prévisions de dépenses initiales au titre du personnel contractuel international avaient été établies sur la base de 1 500 personnes. Le nombre projeté et le nombre effectif d'agents contractuels internationaux déployés par mois sont indiqués à l'annexe III. En raison de la réduction des effectifs de la mission et de la crise financière de l'Organisation, les agents qui ont quitté la mission à l'expiration de leur contrat n'ont pas été remplacés, sauf si les services qu'ils assuraient étaient jugés essentiels pour la poursuite du soutien à apporter à la mission. La réduction du nombre d'agents contractuels internationaux a permis de réaliser des économies au titre de cette rubrique.

d) Volontaires des Nations Unies 3 287 500

17. Les économies réalisées au titre de cette rubrique sont dues au déploiement de 23 Volontaires des Nations Unies seulement, alors qu'il en était prévu 512 à l'origine. Le nombre projeté et le nombre effectif de Volontaires des Nations Unies déployés par mois sont indiqués à l'annexe III. Les Volontaires engagés ont été moins nombreux en raison des difficultés à trouver du personnel qualifié au début de la période couverte par le mandat ainsi que de l'évolution de la situation en Croatie et en Bosnie-Herzégovine.

3. Locaux/hébergement 22 345 800

18. L'économie de 1 241 100 dollars réalisée au titre de la location de locaux est due au rapatriement plus rapide que prévu des troupes de l'ONURC et de la FORPRONU, au transfert des soldats à l'IFOR et au déploiement d'un plus petit nombre d'agents contractuels internationaux et de Volontaires des Nations Unies.

19. L'économie de 1 510 000 dollars au titre de l'aménagement et de la rénovation des locaux tient aux raisons suivantes :
- a) À la suite de l'offensive croate en août 1995, aucun des petits travaux d'aménagement et de rénovation prévus pour l'ONURC n'a été réalisé, ce qui a entraîné une économie de 200 000 dollars;
 - b) Les travaux prévus de juillet à septembre 1995 dans les secteurs de la FORPRONU se sont trouvés limités en raison de la situation politique qui régnait en Bosnie-Herzégovine, ce qui a donné lieu à une économie de 400 000 dollars;
 - c) Une économie de 800 000 dollars provient de l'absence de rénovation des locaux et entrepôts à Split en raison de la situation à la fois de l'ONURC et de la FORPRONU;
 - d) Les projets de rénovation, d'un montant estimé à 50 000 dollars, ont été mis en attente en raison des difficultés financières de l'Organisation;
 - e) Après la signature de l'Accord fondamental et de l'Accord de paix, le statut futur de la mission est devenu imprécis et tous les projets ultérieurs ont été suspendus, ce qui a abouti à une économie supplémentaire de 60 000 dollars.
20. L'entretien a été restreint dans toute la zone couverte par la mission en raison de l'offensive croate dans la Krajina, des hostilités en Bosnie-Herzégovine, de la crise financière que traverse l'Organisation et des incertitudes quant au statut futur de la mission après la signature des accords de paix. De ce fait, des économies ont été réalisées à la fois au titre des fournitures d'entretien (3 945 100 dollars) et des services d'entretien (853 400 dollars).
21. Les économies réalisées au titre de l'éclairage, du chauffage, de l'énergie et de l'eau, d'un montant de 7 833 100 dollars, sont dues essentiellement à la réduction de la taille des opérations et au rapatriement plus rapide que prévu du personnel. Les économies réalisées comprennent un montant de 3,3 millions de dollars au titre du fioul pour groupes électrogènes étant donné qu'il a été possible de se brancher sur le secteur dans beaucoup d'endroits, ce qui a permis de moins utiliser les groupes électrogènes pour l'éclairage et le chauffage.
22. Un montant de 7 197 800 dollars au total avait été prévu pour les forces combinées, au titre de l'achat de logements, blocs sanitaires et cuisines supplémentaires à l'usage des unités redéployées et du personnel affecté aux points de contrôle, aux postes de contrôle, aux bases de patrouille et aux postes de police afin d'assurer le respect des accords économiques, des zones de séparation élargies et des autres initiatives de paix, ainsi que le remplacement des blocs d'habitation modulaires (368 000 dollars) et la mise à exécution de sept projets de construction (3 315 000 dollars). Les dépenses inscrites dans cette rubrique pour la capacité de réaction rapide se chiffrent à 18 068 000 dollars pour divers types de blocs modulaires.
23. Les économies réalisées au titre de cette rubrique s'établissent à 6 963 100 dollars, dont la plus grande partie (5 463 100 dollars) tient au fait qu'il restait des blocs modulaires disponibles provenant des ex-Zones protégées par les Nations Unies et que les activités ont été réduites en Bosnie-Herzégovine. Un atelier de remise à neuf des blocs modulaires, mis en place dans l'ex-secteur Ouest, a réparé et remis en service 700 de ces blocs. Comme le projet de construction d'un entrepôt préfabriqué à la base de soutien logistique de Pleso n'a pas été exécuté, 1,5 million d'économies supplémentaires ont été réalisées.
- 4. Remise en état des infrastructures 2 751 000**
24. Une économie de 434 200 dollars a été réalisée au titre de la réfection des pistes (aéroports). L'escalade des hostilités pendant l'été n'a pas permis de procéder à l'entretien courant des aéroports de Sarajevo et de Tuzla (390 000 dollars). L'offensive croate dans la Krajina a compromis les plans de réfection des hélicoptères utilisés pour les hélicoptères MI-26 dans les ex-Zones protégées par les Nations Unies (44 200 dollars).

25. L'économie de 1 956 800 dollars au titre de la réfection des routes tient à la situation politique dans la région, qui a rendu difficile toute réparation routière importante (1,7 million de dollars). Un programme de déneigement et de dégivrage, qui aurait dû être exécuté en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine, a été annulé après la signature de l'Accord de paix et le retrait prévu de la FORPRONU (250 000 dollars).
26. Bien que de petites réparations de ponts aient été effectuées en Bosnie-Herzégovine, les offensives de l'été ont obligé à retarder les grands travaux de réparation, ce qui a entraîné une économie de 360 000 dollars.
- 5. Transports** (6 498 600)
27. Par suite de la réduction de l'ampleur des opérations, aucun véhicule ou matériel d'atelier supplémentaire n'a été acheté au cours de la période. Toutefois, 6 400 dollars ont été dépensés pour diverses fournitures automobiles. Le nombre prévu et le nombre effectif de véhicules déployés chaque mois sont indiqués à l'annexe V.
28. Un montant était prévu pour la location pendant de courtes périodes du matériel spécialisé nécessaire pour la distribution des marchandises, les transports de groupe et les travaux de génie. Une économie de 563 200 dollars a été réalisée au titre de cette rubrique bien que le nombre total de véhicules loués au cours de cette période ait été supérieur à celui indiqué dans les prévisions de dépenses. Le nombre prévu et le nombre effectif de véhicules loués déployés chaque mois sont indiqués au tableau 3 de l'annexe V.
29. Les dépenses supplémentaires (21 084 100 dollars) au titre des pièces de rechange, réparations et entretien tiennent surtout à la modification apportée à la comptabilisation des consommables, qui est exposée au paragraphe 27 du présent rapport. Un montant de 21 630 000 dollars a été imputé à cet effet.
30. Une économie de 5 755 100 dollars au titre des carburants et lubrifiants s'explique en partie par le fait que les véhicules supplémentaires prévus dans les documents A/49/540/Add.3 (98 véhicules) et A/49/540/Add.4 (64 véhicules) n'ont pas été achetés. De plus, les opérations ont été fortement compromises par les restrictions à la circulation, qui ont entraîné l'annulation d'un certain nombre de convois. Par ailleurs, le rapatriement des troupes et le transfert à l'IFOR de 18 500 membres de contingents en décembre 1995 ont réduit les besoins en carburant des véhicules appartenant aux contingents.
31. Un montant avait été prévu au titre de l'assurance responsabilité au tiers à raison de 362 dollars par an pour les véhicules des personnels civils et 400 dollars par an pour les véhicules des personnels militaires. La prime d'assurance s'est établie en fait à 250 dollars par an et par véhicule, ce qui a donné lieu à une économie de 570 500 dollars au titre de cette rubrique budgétaire.
- 6. Opérations aériennes**
- a) Hélicoptères* 18 846 300
32. L'économie de 17 370 800 dollars au titre de la rubrique location/affrètement tient au fait que 34 seulement des 36 hélicoptères prévus pour les forces combinées ont été déployés et que les hélicoptères de la capacité de réaction rapide n'ont donné lieu à aucune dépense de location. De surcroît, le nombre d'heures de vol a été bien inférieur à celui prévu. Le nombre projeté et le nombre effectif d'hélicoptères déployés sont indiqués à l'annexe VI.
33. Les économies réalisées au titre des carburants et lubrifiants pour les opérations aériennes, soit au total 2 092 700 dollars, tiennent pour une part à l'utilisation d'un moins grand nombre d'hélicoptères et aux restrictions imposées sur l'espace aérien. De plus, comme il est indiqué à l'annexe IV du document A/50/696/Add.1, le montant initialement prévu au titre du carburant a été calculé sur la base de 1,74 dollar le gallon au lieu de 1,14 dollar le gallon. Bien que la Mission ait été informée en septembre 1994 qu'une taxe serait instituée aussi bien sur le carburant pour les véhicules que sur le carburant pour les avions, il n'en a pas été institué sur le carburant pour les avions pendant la période considérée.
34. Les dépenses au titre du déploiement des hélicoptères fournis par les gouvernements se sont chiffrées à 486 600 dollars. Aucun montant n'avait été prévu à ce titre dans les prévisions des dépenses.
35. Des dépenses supplémentaires (87 500 dollars) ont été nécessaires pour repeindre les hélicoptères fournis par les gouvernements.

36. Les montants des primes d'assurance au tiers sont identiques à ceux indiqués à ce titre dans les prévisions de dépenses révisées (document A/50/696/Add.1) et s'expliquent par la modification de la composition de la flotte d'hélicoptères indiquée à l'annexe VI.
- b) Avions* 6 413 400
37. Les économies réalisées au titre des dépenses de location/affrètement (222 500 dollars) et des carburants et lubrifiants (6 479 400 dollars) sont dues à la diminution du nombre effectif d'heures de vol. Le nombre projeté et le nombre effectif d'avions déployés sont indiqués à l'annexe VII. Pendant la période considérée, l'utilisation d'avions s'est trouvée limitée par un certain nombre de facteurs, y compris la fermeture de l'aéroport de Sarajevo du 26 mai au 16 septembre 1995, la prise pour cible des avions de l'ONU par les factions en guerre dans la zone de la mission et les restrictions sur l'espace aérien imposées par l'OTAN. Par ailleurs, l'avion YAK-40 utilisé pour le transport de hauts fonctionnaires de la FPNU appelés à rencontrer les parties a été moins utilisé pendant les réunions de Dayton (Ohio).
38. Les économies réalisées au titre des carburants et lubrifiants sont également dues à l'abaissement du prix des carburants. Comme indiqué plus haut, au paragraphe 33, le montant initialement prévu au titre du carburant a été calculé sur la base de 1,74 dollar le gallon alors que le prix du carburant a été en fait de 1,14 dollar le gallon.
39. Les montants des primes d'assurance au tiers sont les mêmes que ceux indiqués dans les prévisions de dépenses. Le dépassement de 288 500 dollars au titre de cette rubrique est dû à l'application au prorata de la réduction des crédits décidée par l'Assemblée générale.
- c) Indemnité de subsistance des équipages* (155 700)
40. Les dépenses supplémentaires (155 700 dollars) au titre de cette rubrique sont dues au fait que le montant inscrit dans les prévisions de dépenses avait été calculé en fonction des contrats passés pour les hélicoptères loués à des entreprises commerciales. Aucun montant n'avait été prévu pour les avions ni pour la couverture des dépenses sur le terrain pour les nuits passées hors du lieu d'affectation.
- d) Autres dépenses* 2 661 700
41. Les prévisions de dépenses au titre du matériel de contrôle de la circulation aérienne qui figurent dans le document A/49/540/Add.3 comprenaient le report de 1 140 000 dollars pour l'achat de radars d'approche de précision et de balises de radionavigation pour les aéroports de Tuzla et de Sarajevo. Les frais d'installation et de calibrage du matériel ont été estimés à 500 000 dollars. Un montant de 2 550 000 dollars a également été prévu pour l'achat de matériel de dégivrage pour les aéroports de Sarajevo, Zagreb et Tuzla.
42. Ce matériel n'a pas été acheté en raison de la fermeture de l'aéroport de Sarajevo, des préoccupations suscitées par l'impact des offensives sur les aéroports et des difficultés financières de l'Organisation. La dépense de 567 200 dollars indiquée à la rubrique Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne ne concerne que les services de contrôle de la circulation aérienne.
43. En raison de la fermeture de l'aéroport de Sarajevo, les vols ont été déroutés sur Belgrade et Split. Ces déroutements ont entraîné des dépenses supplémentaires au titre des droits d'atterrissage et de la manutention au sol, qui étaient facturés par ces aéroports, et non par celui de Sarajevo. De surcroît, les hélicoptères de la capacité de réaction rapide ont relié régulièrement Split et Ploce. L'atterrissage de ces hélicoptères à Split a entraîné des dépenses, mais aucun montant n'avait été prévu à cet effet dans le document A/49/540/Add.4. Le supplément de dépenses au titre des droits d'atterrissage et de la manutention au sol se sont chiffrées à 522 800 dollars.
- 7. Opérations navales** —
44. Sans changement.

- 8. Transmissions** 1 276 300
- a) Éléments complémentaires*
45. Les prévisions de dépenses au titre du matériel de transmission destiné aux forces combinées (A/49/540/Add.3) s'établissaient à 3 160 900 dollars pour l'achat de matériel supplémentaire afin de désengorger le réseau de transmissions de la mission et de le rendre plus sûr (2 455 300 dollars), le remplacement du matériel usé ou endommagé (182 300 dollars) et le report de 523 300 dollars au titre du matériel téléphonique. Les crédits nécessaires pour la capacité de réaction rapide ont été estimés à 4 445 700 dollars.
46. Les économies réalisées au titre du matériel de transmission se sont chiffrées à 5 347 500 dollars. Les offensives qui ont eu lieu en Croatie et en Bosnie-Herzégovine ont entraîné l'annulation des opérations projetées dans le domaine des transmissions. Dans les premiers jours de novembre 1995, il a été décidé d'annuler un certain nombre de demandes de matériel afin d'améliorer la situation financière de l'Organisation et d'utiliser au maximum, en remplacement, les équipements de l'ONURC. Les opérations projetées en Bosnie-Herzégovine ont encore été réduites après que l'Accord-cadre général eut été paraphé le 21 novembre 1995.
47. Comme l'ONU n'a pas acheté de matériel de transmission supplémentaire pour son propre compte et que des soldats et matériels appartenant aux contingents ont été rapatriés, les dépenses pour l'achat de pièces de rechange et fournitures ont diminué. Toutefois, les dépenses au titre de cette rubrique ont augmenté de 6 116 900 dollars en raison de la modification apportée à la comptabilisation des consommables, qui est exposée au paragraphe 27 du présent rapport. Un montant de 8 869 000 dollars, comptabilisé pour donner effet à cette modification n'a été qu'en partie compensé.
48. Les prévisions de dépenses initiales comportaient l'achat de matériel d'atelier et d'essai supplémentaire, nécessaire pour le développement du réseau. Les dépenses au titre de cette rubrique n'ont été que minimales étant donné que le développement envisagé du réseau n'a pas eu lieu, ce qui a entraîné une économie de 71 800 dollars.
49. L'économie de 1 973 900 dollars réalisée au titre des communications par réseaux commerciaux est due à la diminution du nombre de personnel militaire et civil et à la réduction de l'ampleur des opérations.
- b) Contrat relatif au réseau principal* —
50. Sans changement.
- 9. Matériel divers** 9 861 800
51. Les économies, qui atteignent au total 19 963 900 dollars correspondant à divers matériels, sont dues à la décision prise dans les premiers jours de novembre d'annuler un certain nombre de demandes de fournitures afin d'améliorer la situation financière de l'Organisation et à la réduction de la taille des opérations. Chaque fois que cela a été possible, les matériels nécessaires ont été prélevés sur les avoirs de l'ONURC. Il a également été possible d'obtenir le matériel d'observation nécessaire auprès de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.
52. L'augmentation de 10 102 100 dollars des dépenses au titre des pièces de rechange, réparations et entretien tient à la modification apportée dans la comptabilisation des consommables (4 641 000 dollars) et au remboursement, aux pays qui fournissent des troupes, des pièces détachées de matériel médical (330 000 dollars), du matériel d'optique (2 239 400 dollars), des pièces détachées pour le matériel d'armement (1 527 400 dollars), et d'autres pièces détachées (1 364 300 dollars) qui ne figuraient pas dans les prévisions de dépenses.
- 10. Fournitures et services**
- a) Services divers* (2 042 800)
53. L'économie de 2 340 100 dollars réalisée au titre des services contractuels est due à la diminution du nombre de personnel militaire et à la réduction de la taille des opérations. Les montants figurant dans les prévisions de dépenses au titre de cette rubrique correspondaient au blanchissage, au nettoyage à sec, aux travaux de couture et aux frais de coiffeur pour les membres des contingents, à l'emploi d'agents d'appui

sous contrat dans les camps, aux services de restauration pour les cantines, au nettoyage des locaux ainsi qu'à l'enlèvement des déchets.

54. L'augmentation de 152 400 dollars des dépenses au titre des services de sécurité tient à la nécessité de surveiller les bâtiments dans lesquels les équipements, fournitures et matériels appartenant aux contingents ont été stockés temporairement après le rapatriement précoce de ces contingents.
55. Un montant a été inscrit dans les prévisions de dépenses pour les petits traitements médicaux, hospitalisations sur place et services de vétérinaire. L'augmentation de 327 800 dollars des dépenses tient à l'hospitalisation prolongée de plusieurs membres du personnel victimes d'accidents de véhicules automobiles ou de traumatismes graves dans l'exécution de leurs fonctions.
56. L'augmentation des dépenses au titre des services divers s'établit à 4 045 700 dollars, dont 3 416 100 dollars correspondant à des pertes de change au cours de périodes précédentes. Les autres dépenses additionnelles, soit 629 600 dollars, sont dues à des frais de péage et frais bancaires plus élevés que prévu initialement.
- b) Fournitures diverses* (17 949 100)
57. L'augmentation de 17 949 100 dollars des dépenses au titre de cette rubrique tient essentiellement à trois postes (fournitures médicales, fournitures pour la défense des périmètres et intendance et magasins), par suite de la modification apportée à la comptabilisation des consommables, qui est exposée au paragraphe 27 du présent rapport. Bien que les fournitures diverses aient été achetées en moindres quantités en raison de la réduction de la taille des opérations, les économies ont été contrebalancées par l'engagement de fonds au titre des fournitures médicales (2 779 000 dollars), des fournitures pour la défense des périmètres (13 636 000 dollars) et de l'intendance et des magasins (14 567 000 dollars), pour couvrir les frais des consommables correspondant à des périodes précédentes qui étaient à rembourser aux gouvernements fournissant des troupes.
- 11. Fournitures et services liés aux élections** —
58. Sans changement.
- 12. Programmes d'information** 1 595 000
59. Les économies au titre de cette rubrique sont dues à l'absence d'achat de matériels, qui s'explique par l'évolution de la situation sur place et l'application de mesures spéciales pour faire face à la situation financière de l'Organisation; ces mesures comprennent notamment la suppression des publications et articles promotionnels, la diminution du nombre de journaux et de brochures et la réduction de fournitures pour la production de documentation photographique.
- 13. Programmes de formation** 453 700
60. Pendant la période, tous les programmes de formation externes ont été supprimés, ce qui a entraîné une économie de 453 700 dollars.
- 14. Programmes de déminage**
- a) Acquisition de matériel* 257 700
61. Les prévisions de dépenses se rapportaient à l'achat de matériel de déminage et de 10 détecteurs de mines. Toutefois, ces achats n'ont pas eu lieu en raison de l'offensive croate en Krajina et de l'escalade des hostilités en Bosnie-Herzégovine.
- b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement* 938 100
62. Il avait été envisagé qu'après la signature de l'Accord de paix et des accords économiques, la demande de programmes de déminage de grande ampleur allait augmenter dans toute la zone de la mission afin de mettre en service des routes et pistes nouvelles pour les patrouilles des Nations Unies, ainsi que des voies d'accès pour procéder aux réparations d'infrastructures. Toutefois, l'escalade des hostilités a empêché de procéder aux opérations de déminage, ce qui a donné lieu à une économie de 657 600 dollars au titre des services de déminage.

63. Par suite de la poursuite du conflit dans la zone de la mission, les projets d'achat de panneaux de signalisation de la présence de mines et de matériel renouvelable, tout comme les services de formation ont été arrêtés, ce qui a donné lieu à une économie de 280 500 dollars au titre du matériel divers.
- 15. Aide au désarmement et à la démobilisation** —
64. Sans changement.
- 16. Fret aérien et de surface** (6 206 700)
65. La décision de rapatrier les troupes de l'ONURC et de la FORPRONU à partir d'octobre 1995 entraîne un supplément de dépenses de 6 206 700 dollars au titre de cette rubrique. Aucun montant n'avait été prévu pour le rapatriement des équipements appartenant aux contingents dans les prévisions de dépenses initiales.
- 17. Système intégré de gestion** —
66. Sans changement.
- 18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix** 675 800
- 19. Contributions du personnel** 153 900
67. Les économies au titre de cette rubrique sont dues au déploiement de personnels international et local moins nombreux.
- 20. Recettes provenant des contributions du personnel** (153 900)
68. Ce montant découle de la rubrique 19 ci-dessus.
- 21. Contributions volontaires**
69. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 24 du présent rapport, des renseignements concernant l'évaluation des contributions volontaires en nature à la capacité de réaction rapide seront communiqués ultérieurement dans un rapport à l'Assemblée générale. Les contributions volontaires en nature aux forces combinées consistaient en un don par l'Allemagne de 100 véhicules blindés de transport de troupes, évalué à 18 300 000 dollars.

Annexe III

Personnel militaire et personnel civil : déploiement prévu et déploiement effectif pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995

	<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>
Observateurs militaires						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	748	748	748	748	748	748
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	—	—	—	—	—	—
Total partiel	748	748	748	748	748	748
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	651	661	656	656	678	678
Effectif déployé	656	657	646	627	529	487
Contingents (budget)						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	35 281	36 262	36 262	36 262	36 262	36 262
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	3 574	5 350	5 350	5 350	5 350	5 350
Total partiel	38 855	41 612	41 612	41 612	41 612	41 612
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	39 165	45 712	39 057	34 822	26 527	25 995
Effectif déployé	40 934	43 794	41 946	37 610	31 888	20 640
Contingents (contributions volontaires)						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	—	—	—	—	—	—
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	—	1 899	2 148	3 150	7 150	7 150
Total partiel	—	1 899	2 148	3 150	7 150	7 150
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	—	—	—	—	—	—
Effectif déployé	—	—	—	—	—	—
Police civile						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	800	850	860	860	900	940
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	—	—	—	—	—	—
Total partiel	800	850	860	860	900	940
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	500	500	500	500	500	500
Effectif déployé	479	440	475	386	356	281
Personnel international						
Secrétaire général adjoint						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	1	1	1	1	1	1
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	—	—	—	—	—	—
Total partiel	1	1	1	1	1	1
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	1	1	1	1	1	1
Effectif déployé	1	1	1	1	1	1
Sous-Secrétaire général						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	5	5	5	5	5	5
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	—	1	1	1	1	1
Total partiel	5	6	6	6	6	6

	<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	2	4	5	5	5	5
Effectif déployé	3	5	5	6	6	6
D-2						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	2	2	2	2	2	2
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	—	1	1	1	1	1
Total partiel	2	3	3	3	3	3
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	2	1	2	2	2	2
Effectif déployé	2	—	—	1	1	1
D-1						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	20	20	20	20	20	20
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	—	1	1	1	1	1
Total partiel	20	21	21	21	21	21
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	15	14	15	16	17	18
Effectif déployé	15	14	15	14	13	14
P-5						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	41	43	45	47	49	49
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	—	1	1	1	1	1
Total partiel	41	44	46	48	50	50
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	30	31	35	36	37	39
Effectif déployé	30	31	34	35	36	37
P-4						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	106	109	112	115	118	121
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	—	—	—	—	—	—
Total partiel	106	109	112	115	118	121
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	92	87	95	98	102	105
Effectif déployé	92	87	92	89	89	85
P-3						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	98	107	116	125	134	143
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	1	2	3	3	3	3
Total partiel	99	3	119	128	137	146
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	71	75	85	87	90	93
Effectif déployé	71	75	78	80	82	82
P-2						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	61	65	69	73	77	81
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	2	3	4	4	4	4
Total partiel	63	68	73	77	81	85

	<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	48	42	51	52	51	55
Effectif déployé	48	42	41	43	45	44
Service mobile						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	55	64	73	82	99	100
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	1	4	6	8	10	12
Total partiel	56	68	79	90	109	112
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	50	52	54	55	55	56
Effectif déployé	50	52	51	49	73	76
Services généraux (1re classe)						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	26	26	26	26	26	26
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	—	1	1	2	2	2
Total partiel	26	27	27	28	28	28
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	33	33	33	33	33	33
Effectif déployé	24	24	26	28	25	22
Services généraux (autres classes)						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	204	214	224	234	244	256
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	—	1	3	5	7	9
Total partiel	204	215	227	239	251	265
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	164	164	167	168	170	172
Effectif déployé	173	173	183	195	216	197
Service de sécurité						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	17	18	18	18	18	18
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	—	—	—	—	—	—
Total partiel	17	18	18	18	18	18
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	22	23	23	23	23	23
Effectif déployé	22	23	25	23	17	19
Personnel international, total						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	636	674	711	748	793	822
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	4	14	20	25	29	33
Total partiel	640	688	731	773	822	855
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	531	528	567	577	587	603
Effectif prévu	531	527	551	564	604	584
Personnel local						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	3 214	3 214	3 214	3 214	3 214	3 214
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	50	200	300	363	363	363
Total partiel	3 264	3 414	3 514	3 577	3 577	3 577

	<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	2 820	2 686	2 725	2 825	2 925	3 015
Effectif déployé	2 820	2 686	2 652	2 620	2 595	2 301
Volontaires des Nations Unies						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	60	120	149	149	149	149
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	55	110	170	229	284	363
Total partiel	115	230	319	378	433	512
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	—	—	10	10	10	10
Effectif déployé	—	—	6	11	22	23
Personnel contractuel international						
Effectif prévu (A/49/540/Add.3)	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Effectif prévu (A/49/540/Add.4)	—	—	—	—	—	—
Total partiel	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Effectif révisé (A/50/696/Add.1)	1 330	1 247	1 275	1 275	1 275	1 275
Effectif déployé	1 330	1 247	1 265	1 220	1 139	1 079

Annexe IV

Effectifs autorisés, postes pourvus et pourcentage de postes vacants (personnel militaire et personnel civil) pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995

	<i>Effectifs autorisés</i>	<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Effectifs autorisés</i>	<i>Décembre</i>	<i>Moyenne</i>
Composante militaire									
Observateurs militaires	748	656	657	646	627	529	748	487	600
Postes vacants (pourcentage)		12	12	14	16	29		35	20
Contingents militaires	44 870	40 934	43 794	41 946	37 610	31 888	44 870	20 640	36 135
Postes vacants (pourcentage)		9	2	7	16	29		54	19
Composante civile									
Police civile	1 011	479	440	475	386	356	1 011	281	403
Postes vacants (pourcentage)		53	56	53	62	65		72	60
Personnel international									
Secrétaire général adjoint	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Sous-Secrétaire général	5	3	5	5	6	6	6	6	5
D-2	4	2	—	—	1	1	1	1	1
D-1	19	15	14	15	14	13	18	14	14
P-5	50	30	31	34	35	36	39	37	34
P-4	151	92	87	92	89	89	105	85	89
P-3	160	71	75	78	80	82	93	82	78
P-2/1	105	48	42	41	43	45	55	44	44
Service mobile	138	50	52	51	49	73	56	76	59
Services généraux (1re classe)	26	24	24	26	28	25	33	22	25
Services généraux (autres classes)	287	173	173	183	195	216	172	197	190
Service de sécurité	18	22	23	25	23	17	23	19	22
Total partiel	964	531	527	551	564	604	602	584	560
Postes vacants (pourcentage)		45	45	43	41	37		3	36
Personnel local	3 199	2 820	2 686	2 652	2 620	2 595	3 015	2 301	2 612
Postes vacants (pourcentage)		12	16	17	18	19		24	18
Volontaires des Nations Unies	223	—	—	6	11	22	10	23	10
Postes vacants (pourcentage)		100	100	97	95	90		-130	59
Personnel contractuel international	1 500	1 330	1 247	1 265	1 220	1 139	1 500	1 079	1 213
Postes vacants (pourcentage)		11	17	16	19	24		28	19

Annexe V

Déploiement prévu et déploiement effectif des véhicules pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995

Tableau 1 **Déploiement des véhicules appartenant à l'ONU**

Mois	Besoins initiaux				Besoins révisés				Besoins effectifs
	Forces combinées	Capacité de réaction rapide 8 500	Capacité de réaction rapide 4 500	Total	Forces combinées	Capacité de réaction rapide 8 500	Capacité de réaction rapide 4 500	Total	
Juillet	3 477	—	—	3 477	3 277	—	—	3 277	3 180
Août	3 477	—	—	3 477	3 277	—	—	3 277	3 201
Septembre	3 477	—	—	3 477	3 277	—	—	3 277	3 129
Octobre	3 527	64	—	3 591	3 241	64	—	3 305	3 100
Novembre	3 577	64	—	3 641	3 205	64	—	3 269	3 103
Décembre	3 640	64	—	3 704	3 169	64	—	3 233	3 137

Tableau 2 **Déploiement des véhicules appartenant aux contingents**

Mois	Besoins initiaux				Besoins révisés				Besoins effectifs
	Forces combinées	Capacité de réaction rapide 8 500	Capacité de réaction rapide 4 500	Total	Forces combinées	Capacité de réaction rapide 8 500	Capacité de réaction rapide 4 500	Total	
Juillet	8 857	2 024	—	10 881	10 401	—	—	10 401	12 436
Août	8 857	2 611	—	11 468	10 401	1 054	—	11 455	12 910
Septembre	8 947	3 264	—	12 211	9 588	1 119	—	10 707	12 953
Octobre	8 947	3 264	—	12 211	8 643	1 587	—	10 230	12 972
Novembre	8 947	3 264	1 536	13 747	8 243	14	—	8 257	13 632
Décembre	8 947	3 264	1 536	13 747	7 843	14	—	7 857	10 778

Tableau 3 **Déploiement des véhicules loués**

Mois	Besoins initiaux				Besoins révisés				Besoins effectifs
	Forces combinées	Capacité de réaction rapide 8 500	Capacité de réaction rapide 4 500	Total	Forces combinées	Capacité de réaction rapide 8 500	Capacité de réaction rapide 4 500	Total	
Juillet	68	7	—	75	63	6	—	69	51
Août	63	7	—	70	63	6	—	69	55
Septembre	65	7	—	72	108	6	—	114	104
Octobre	62	7	—	69	108	7	—	115	96
Novembre	56	7	3	66	102	7	—	109	100
Décembre	56	7	3	66	100	7	—	107	91

Annexe VI

Déploiement prévu et déploiement effectif des hélicoptères pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995

Tableau 1 Hélicoptères : ressources nécessaires

<i>Hélicoptères</i>	<i>Besoins initiaux</i>				<i>Besoins révisés</i>				<i>Besoins effectifs</i>
	<i>Forces combinées</i>	<i>Capacité de réaction rapide 8 500</i>	<i>Capacité de réaction rapide 4 500</i>	<i>Total</i>	<i>Forces combinées</i>	<i>Capacité de réaction rapide 8 500</i>	<i>Capacité de réaction rapide 4 500</i>	<i>Total</i>	
Loués à des conditions commerciales									
Bell-206	3	—	—	3	3	—	—	3	3
Bell-212	3	—	—	3	6	—	—	6	6
MI-26	8	—	—	8	2	—	—	2	2
Total partiel	14	—	—	14	11	—	—	11	11
Fournis par les gouvernements									
Bell-412	4	—	—	4	3	—	—	3	3
Ch-47	—	12	—	12	—	—	—	—	—
Gazelle	—	26	—	26	—	8	—	8	—
Lynx	4	38	—	42	6	—	—	6	6
MI-8	—	2	—	2	—	—	—	—	—
Puma	6	14	—	20	6	6	—	12	6
SA-31	4	—	—	4	4	—	—	4	4
Seaking	4	—	—	4	4	—	—	4	4
Transport	—	—	25	25	—	—	—	—	—
Combat	—	—	18	18	—	—	—	—	—
Total partiel	22	92	43	114	23	14	—	37	23
Total	36	92	43	128	34	14	—	48	34

Tableau 2 Hélicoptères : heures de vol

<i>Hélicoptères</i>	<i>Besoins initiaux</i>			<i>Besoins révisés</i>				<i>Besoins effectifs</i>	
	<i>Forces combinées</i>	<i>Capacité de réaction rapide</i> 8 500	<i>Capacité de réaction rapide</i> 4 500	<i>Total</i>	<i>Forces combinées</i>	<i>Capacité de réaction rapide</i> 8 500	<i>Capacité de réaction rapide</i> 4 500		<i>Total</i>
Loués à des conditions commerciales									
Bell-206	1 620	—	—	1 620	1 080	—	—	1 080	722
Bell-212	1 620	—	—	1 620	2 340	—	—	2 340	750
MI-26	1 080	—	—	1 080	540	—	—	540	411
Total partiel	4 320	—	—	4 320	3 960	—	—	3 960	1 883
Fournis par les gouvernements									
Bell-412	720	—	—	720	900	—	—	900	919
Ch-47	—	1 350	—	1 350	—	—	—	—	—
Gazelle	—	3 510	—	3 510	—	720	—	720	—
Lynx	720	4 275	—	4 995	1 080	—	—	1 080	1 113
MI-8	—	405	—	405	—	—	—	—	—
Puma	1 080	1 890	—	2 970	1 080	540	—	1 620	708
SA-31	720	—	—	720	720	—	—	720	400
Seaking	720	—	—	720	720	—	—	720	734
Transport	—	—	1 000	1 000	—	—	—	—	—
Combat	—	—	720	720	—	—	—	—	—
Total partiel	3 960	11 430	1 720	15 390	4 500	1 260	—	5 760	3 874
Total	8 280	11 430	1 720	19 710	8 460	1 260	—	9 720	5 757

Annexe VII

Déploiement prévu et déploiement effectif des avions pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1995

Tableau 1 Avions : ressources nécessaires

Avions	Besoins initiaux				Besoins révisés				Besoins effectifs
	Forces combinées	Capacité de réaction rapide 8 500	Capacité de réaction rapide 4 500	Total	Forces combinées	Capacité de réaction rapide 8 500	Capacité de réaction rapide 4 500	Total	
Loués à des entreprises commerciales									
YAK-40	2	—	—	2	2	—	—	2	2
AN-26	1	—	—	1	1	—	—	1	1
IL-76	2	—	—	2	2	—	—	2	2
Total	5	—	—	5	5	—	—	5	5

Tableau 2 Avions : heures de vol

Avions	Besoins initiaux				Besoins révisés				Besoins effectifs
	Forces combinées	Capacité de réaction rapide 8 500	Capacité de réaction rapide 4 500	Total	Forces combinées	Capacité de réaction rapide 8 500	Capacité de réaction rapide 4 500	Total	
Loués à des entreprises commerciales									
YAK-40	1 080	—	—	1 080	1 200	—	—	1 200	600
AN-26	750	—	—	750	690	—	—	690	560
IL-76	1 800	—	—	1 800	1 200	—	—	1 200	1 042
Total	3 630	—	—	3 630	3 090	—	—	3 090	2 202

Annexe VIII

Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la FPNU pour la période allant du 12 janvier 1992 au 30 septembre 1996

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
A. État récapitulatif des ressources		
<i>I. Ressources</i>		
12 janvier 1992 au 31 mars 1993		
Crédits ouverts (résolution 46/233)	251 500 000	250 000 000
Crédits ouverts (résolution 47/210 A)	300 049 500	298 313 900
Crédits ouverts (résolution 47/210 B)	27 759 900	27 269 300
Contributions volontaires en nature	8 398 608	8 398 608
	587 708 008	583 981 808
1er avril au 30 juin 1993		
Crédits ouverts (résolution 47/210 B)	282 584 900	281 132 800
Contributions volontaires en nature	433 566	433 566
	283 018 466	281 566 366
1er juillet 1993 au 31 mars 1994		
Crédits ouverts (résolution 48/238 A)	858 878 659	854 162 759
Contributions volontaires en nature	147 000	147 000
	859 025 659	854 309 759
1er avril au 30 septembre 1994		
Crédits ouverts (résolution 48/238 B)	850 000 000	845 556 300
Contributions volontaires en nature	8 284 588	8 284 588
	858 284 588	853 840 888
1er octobre 1994 au 31 mars 1995		
Crédits ouverts (résolution 49/228)	927 779 200	921 963 600
Contributions volontaires en nature	5 002 300	5 002 300
	932 781 500	926 965 900
1er avril au 30 juin 1995		
Crédits ouverts (résolution 49/248)	404 194 500	401 106 600
1er juillet au 31 décembre 1995		
Crédits ouverts (résolution 49/248)	673 657 500	668 511 000
Crédits ouverts (résolution 50/235)	100 000 000	99 569 800
Crédits ouverts (résolution 50/235)	115 373 000	113 866 300
Contributions volontaires en nature ^a	18 300 000	18 300 000
	907 330 500	900 247 100

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
1er janvier au 30 juin 1996		
Autorisation de dépenses (décision 50/410 B)	100 000 000	98 430 700
Autorisation de dépenses (décision 50/481)	50 000 000	49 215 350
Autorisation de dépenses (résolution 50/235)	90 562 100	89 826 050
	240 562 100	237 472 100
1er juillet au 30 septembre 1996		
Autorisation de dépenses (résolution 50/235)	18 693 450	17 361 600
Total, rubrique 1	5 091 598 771	5 056 852 121
2. <i>Dépenses de fonctionnement</i>		
12 janvier 1992 au 31 mars 1993		
Montant des dépenses	544 030 962	541 007 531
Contributions volontaires en nature	8 398 608	8 398 608
	552 429 570	549 406 139
1er avril au 30 juin 1993		
Montant des dépenses	262 425 879	261 046 479
Contributions volontaires en nature	433 566	433 566
	262 859 445	261 480 045
1er juillet 1993 au 31 mars 1994		
Montant des dépenses	808 756 837	805 336 811
Contributions volontaires en nature	147 000	147 000
	808 903 837	805 483 811
1er avril au 30 septembre 1994		
Montant des dépenses	770 004 000	767 985 500
Contributions volontaires en nature	8 284 588	8 284 588
	778 288 588	776 270 088
1er octobre 1994 au 31 mars 1995		
Montant des dépenses	848 942 700	842 885 200
Contributions volontaires en nature	5 002 300	5 002 300
	853 945 000	847 887 500
1er avril au 30 juin 1995	370 513 400	367 061 700
1er juillet au 31 décembre 1995		
Montant des dépenses	861 340 949	854 411 449
Contributions volontaires en nature ^a	18 300 000	18 300 000
	879 640 949	872 711 449
1er janvier au 30 juin 1996	240 562 100	237 472 100
1er juillet au 30 septembre 1996	18 693 450	17 361 600
Total, rubrique 2	4 765 836 339	4 735 134 432
Total, rubrique 1 moins rubrique 2	325 762 432	321 717 689

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
3. <i>Sommes portées au crédit des États Membres</i>		
FPNU	59 422 918	58 157 049
Tribunal ^b	38 932 636	35 649 361
Total	98 355 554	93 806 410
4. <i>Solde inutilisé</i>		
(rubrique 1 moins rubriques 2 et 3)	227 406 878	227 911 279
B. Situation de trésorerie		
1. <i>Recettes</i>		
Contributions réglées au 19 juillet 1996	3 941 970 940	3 941 970 940
Contributions volontaires en nature ^c	40 566 062	40 566 062
Contributions volontaires en espèces ^d	7 169 622	7 169 622
Intérêts créditeurs	29 185 536	29 185 536
Recettes diverses	11 004 234	11 004 234
Total, rubrique 1	4 029 896 394	4 029 896 394
2. <i>À déduire : dépenses de fonctionnement</i>		
12 janvier 1992 au 31 mars 1993	552 429 570	549 406 139
1er avril au 30 juin 1993	262 859 445	261 480 045
1er juillet 1993 au 31 mars 1994	808 903 837	805 483 811
1er avril au 30 septembre 1994	778 288 588	776 270 088
1er octobre 1994 au 31 mars 1995	853 945 000	847 887 500
1er avril au 30 juin 1995	370 513 400	367 061 700
1er juillet au 31 décembre 1995	879 640 949	872 711 449
1er janvier au 30 juin 1996	240 562 100	237 472 100
1er juillet au 30 septembre 1996	18 693 450	17 361 600
Total, rubrique 2	4 765 836 339	4 735 134 432
3. <i>Déficit d'exploitation prévu</i>	(735 939 945)	(705 238 038)

^a Non compris les contributions volontaires en nature à la capacité de réaction rapide pour la période allant du 1er juillet au 30 novembre 1995, dans l'attente de précisions apportées aux renseignements demandés au paragraphe 8 de la résolution 50/235 de l'Assemblée générale.

^b Comprend les montants indiqués ci-après, affectés par l'Assemblée générale au Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 :

	<i>Brut</i>	<i>Net</i>
Résolution 49/242 B	21 995 800	19 547 950
Résolution 50/212 A	4 309 750	3 818 750
Résolution 50/212 B	4 309 750	3 818 750
Résolution 50/212 C	8 317 336	8 463 911
	38 932 636	35 649 361

^c Non compris les contributions volontaires en nature à la capacité de réaction rapide, dans l'attente des renseignements demandés au paragraphe 8 de la résolution 50/235 de l'Assemblée générale.

^d Non compris les contributions volontaires en espèces à la capacité de réaction rapide qui ont été restituées aux États Membres conformément au paragraphe 11 de la résolution 50/235 de l'Assemblée générale.